

MAIRIE DE PROMPSAT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 26 Novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 26 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean François SECONDE, Maire.

Date de convocation : 13 novembre 2019

Présents : Mmes DEVERNOIX Michelle, PASQUIER Séverine, Mrs VAZEILLE Pascal, MOREL Patrick, MARTIN Roland, CLIQUE Michel

Excusés : Mme Céline CHAPUT, Mr MARTIN Roland

Absents : Mme THOUMINE Christine, Mr FONTANIVE René

Secrétaire de séance : Mr Pascal VAZEILLE

Ordre du jour : ● - Virements de crédits ● - Indemnité de fonction du receveur ● - Approbation du rapport de la CLECT ● - Modification du contrat de maintenance logiciel gestion cimetièrre ● - Programme voirie 2020 ● - Questions diverses

Approbation de la séance du 1^{er} octobre 2019

Décision modificative - Virement de crédits

Le conseil municipal considérant que les crédits ouverts au BP 2019 sont insuffisants décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Cpte 739223 : Reverst FPIC : 399,00 €	Cpte 022: Dépenses imprévues :
Cpte 6811 : Fds concours voirie 2016 : 356,38 €	- 755,38 €

Indemnité de fonction du receveur

Après délibération, le Conseil décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder à Monsieur le receveur municipal, au titre de l'année 2019, l'indemnité de conseil au taux de 100% calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité, ce qui représente soit la somme de 347,05 € brut.

Approbation du rapport de la CLECT - octobre 2019 - CC Combrailles Sioule et Morge :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la CLECT - Commission Locale de Transfert de Charges -s'est réunie le 07 octobre 2019 pour examiner l'évaluation de charges concernant trois points :

- 1) *Evaluation des charges au titre de la compétence garderie périscolaire sur la commune de Saint-Quintin-sur-Sioule*
- 2) *Ajustement des transferts de charges sur la compétence voirie (à compter de l'exercice 2020)*
- 3) *Correction d'une erreur sur l'évaluation des charges sur la compétence restauration scolaire pour la commune de Saint-Georges-de-Mons (à compter de 2020).*

Le conseil municipal, après délibération, approuve le rapport de la CLECT .

Avenant au contrat de maintenance logiciel cimetière

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant au contrat de maintenance du logiciel de gestion du cimetière signé avec la société 3D OUEST, qui prévoit une révision annuelle selon une formule prenant en compte l'indice Syntec.

Mesures du radon

Monsieur le Maire expose au conseil qu'un arrêté ministériel oblige le dépistage systématique du radon dans les départements classés prioritaires, dont le Puy de Dôme.

La communauté de communes a lancé une consultation groupée pour effectuer de nouvelles mesures et deux devis sont proposés.

Le conseil municipal retient la proposition du cabinet APAVE pour le contrôle du radon dans les locaux scolaires. Le montant de la prestation s'élève à 154,23 € H.T.

Programme Voirie 2020

Suite au souhait du conseil municipal de faire réaliser des travaux rue de Châtel, un devis estimatif a été établi par la communauté de communes.

Compte tenu de l'importance des travaux, et de la dotation communautaire, seuls 120 ml pourront être réalisés, pour un montant estimatif qui s'élève à 37 508,00 € H.T.

Programmation FIC 2020/2021

Monsieur le Maire rappelle que la dépense subventionnable au titre du FIC 2019-2021 s'élève à 300 000,00 €, dont 101 802,00 € au titre de la voirie.

Sur 2019, la demande portait sur des travaux de voirie à hauteur de 36 154,24 € H.T.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire et après délibération retient la proposition suivante :

FIC 2020 : travaux de voirie : montant estimatif 37 508,00 € H.T.

FIC 2021 : Priorité ① : Travaux de voirie : : montant estimatif 28 139,76 € H.T.

Priorité ② : Réhabilitation de l'ancien presbytère en Mairie et salles de réunion : montant estimatif 198 198,00 € H.T.

Questions diverses :

Etude sur la restauration intérieure de l'église : Monsieur le Maire donne connaissance des courriers de la DRAC, l'informant de la recevabilité du dossier de demande de subvention dans le cadre du programme régional d'investissement de l'Etat sur les monuments historiques et de Madame le Préfète qui autorise que le montant des aides publiques puisse être porté à plus de 80% de la dépense.

Travaux sur l'antenne-relais

Monsieur CLIQUE se fait le rapporteur d'une visite sur site et d'un courrier remis par le collectif de Chirat ce jour, concernant des travaux effectués ce même jour sur le pylône appartenant à TDF.

Sur le point n° 1 : Suite à une demande de mesure d'exposition aux champs électromagnétiques adressée par la commune à l'agence nationale des fréquences - Maisons Alfort (92), un rapport a été établi par la société EXEM et communiqué à Mr BUYENS Alain, représentant les riverains du relais.

Sur le point n° 2 : le conseil municipal rappelle sa délibération du 12 juillet 2019, transmise à ORANGE le 23 juillet, par laquelle il déplorait le manque d'informations sur le projet et s'opposait à l'arrivée de la fibre sur le réémetteur de TDF.

Sur le point n° 3 : la commune n'a pas connaissance de travaux de forage.

Sur le point n° 4 : le bail établi entre la commune et TDF est consenti pour une durée de 30 ans à compter du 1^{er} janvier 1997. La décision de non reconduction du bail en 2026 ne peut être prise par le conseil municipal actuel ;

Rue du Moulin : suite au signalement de fréquentes ruptures de canalisation d'eau potable, le SIAEP a été contacté et devrait intervenir rapidement pour effectuer le remplacement de la conduite.

Concernant les litiges portant sur les limites séparatives, un bornage va être effectué prochainement par le cabinet GEOVAL.

↳ Le rapport d'activité du SIEG sur 2017 est porté à connaissance.

Le Maire
J.F. SECOND

La secrétaire de séance
Pascal VAZEILLE